

-----

**ARRETE DU MAIRE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION****LE MAIRE de la commune de CORCOUÉ SUR LOGNE,**

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU le Code de la Route,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I huitième partie : signalisation temporaire approuvée par arrêté du 6 novembre 1992, complétée par l'arrêté du 8 avril 2002, modifiée par l'arrêté du 11 février 2008 ;

VU la demande de l'entreprise AXIONE, 1, rue Jules Verne 44400 REZE, en date du 03/10/2022.

**CONSIDERANT QU'EN RAISON  
DE TRAVAUX POUR FIBRE 44- RACCORDEMENT FIBRE DES PARTICULIERS,  
OUVERTURE DE CHAMBRE TELECOM, TIRAGE DE FIBRE OPTIQUE ET  
INTERVENTION EN CAMION NACELLE  
SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE  
DU 1 NOVEMBRE AU 30 DECEMBRE 2022**

**IL Y A LIEU DE RESTREINDRE LA CIRCULATION ;**

**ARRETE****Article 1**

Pendant les travaux, nécessitant des rétrécissements sur les rues, voies communales, les mesures de réglementation de la circulation suivantes seront prises :

- Mise en place si besoin d'une circulation alternée par feux de chantier, panneaux ou manuelle aux extrémités du chantier.
- Interdiction de stationner et de dépasser.
- Les piétons seront invités à prendre le trottoir d'en face.

La signalisation sera assurée par l'entreprise Axione.

**Article 2**

L'accès aux propriétés riveraines, aux secours seront maintenus.

**Article 3**

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4**

Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de CORCOUE SUR LOGNE ainsi qu'aux extrémités du chantier.

**Article 5**

Madame la D.G.S. de la Mairie de CORCOUE SUR LOGNE, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LEGÉ, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CORCOUE SUR LOGNE,

Le 10 octobre 2022

M. Alban Sauvaget, l'adjoint Délégué,

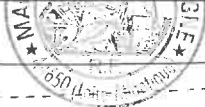
Une copie conforme du présent arrêté sera adressée :

- à la Brigade de Gendarmerie de LEGÉ
- à la Délégation du Pays de Retz
- à l'entreprise AXIONE

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage aux lieux accoutumés le 01/11/2022.

**Pour le Maire, l'Adjoint délégué Alban Sauvaget.**





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
des transports

## Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



N° 14024\*01

### Gestionnaires des réseaux routiers

**Le demandeur** Particulier  Service public  Maître d'œuvre ou conducteur d'opération  Entreprise

Nom : AXIONE Prénom : \_\_\_\_\_

Dénomination : \_\_\_\_\_ Représenté par : \_\_\_\_\_

Adresse Numéro : 1 Extension : RUE Nom de la voie : JULES VERNE

Code postal 44400 Localité : REZE Pays : FRANCE

Téléphone 02 64 48 75 91 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : \_\_\_\_\_

Courriel : axionetim - ouest @ axione.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse Numéro : \_\_\_\_\_ Extension : \_\_\_\_\_ Nom de la voie : \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

### Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° \_\_\_\_\_ Route nationale n° \_\_\_\_\_ Route départementale n° \_\_\_\_\_ Voie communale n° \_\_\_\_\_

Hors agglomération  En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : \_\_\_\_\_ + \_\_\_\_\_  Point de Repère (PR) routier de fin d'application : \_\_\_\_\_ + \_\_\_\_\_

Adresse Numéro : \_\_\_\_\_ Extension : \_\_\_\_\_ Nom de la voie : \_\_\_\_\_

Ensemble de la commune

Code postal 44650 Localité : Colcoué sur Lognonne

### Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui  Non  Si oui indiquer la référence : \_\_\_\_\_

Description des travaux : Pour FIBRE4 -> Raccordement fibre par les particuliers  
ouverture de chambres Telecom  
Tirage fibre optique  
Intervention en camion nacelle

Date prévue de début des travaux : 01 11 2022 Durée des travaux (en jours calendaires) : 60

### Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 60 Date de début de réglementation 01 11 2022

Restriction sur section courante  Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation  Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants  Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores  Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)  Empiètement sur chaussée  largeur de voie maintenue \_\_\_\_\_

Suppression de voie  nombre de voie(s) supprimée(s) \_\_\_\_\_

Interdiction de :

**Circuler**  
Véhicules légers   
poids lourds

**Stationner**  
véhicules légers   
poids lourds

**Dépasser**  
véhicules légers   
poids lourds

Vitesse limitée à :  km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

Restrictions en fonction de la nature des travaux.  
En cas de gros travaux, nous vous ferons parvenir une  
demande d'arrêt spécifique à ceux-ci.

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur  Une entreprise spécialité

Nom : ..... Prénom : .....

Dénomination : ..... Représenté par : .....

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....

Code postal  Localité : ..... Pays : .....

Téléphone  Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : .....@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêt est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500<sup>ème</sup>  Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000<sup>ème</sup>

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 03 10 2022

Nom : CALOHAED Prénom : AUBREY qualité : Assistante agence